

CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 37 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes ingénieur territorial chargé du pôle prévention des risques au sein de la métropole d'Ingémétro qui compte 850 000 habitants sur un territoire très urbanisé et exposé à de nombreux risques : crues, inondations, sécheresse, risques technologiques, pandémie, ...

La récente crise sanitaire interroge les élus sur la capacité du territoire à réagir en cas d'irruption d'un évènement majeur. Le président souhaite dans cette perspective impulser une meilleure gestion globale des risques par les services de la collectivité, et ainsi garantir la continuité de l'action publique en situation de crise.

Dans un premier temps, la directrice des services techniques (DST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les démarches de résilience urbaine.

8 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour mettre en œuvre une telle démarche sur le territoire.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

Liste des documents :

Document 1 : « Pour des villes résilientes. Ma ville se prépare ! » (extraits) - *Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes* - octobre 2012 - 5 pages

Document 2 : « La résilience pour les territoires : outil opérationnel ou mot d'ordre incantatoire ? » - *TechniCités n°271* - 8 juin 2014 - 2 pages

Document 3 : « Rendre les villes plus résilientes. Manuel à l'usage des dirigeants des gouvernements locaux » (extraits) - *Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes* - octobre 2012 - 6 pages

Document 4 : « La résilience des territoires aux catastrophes » (extraits) - *Ministère de la transition écologique et solidaire* - décembre 2017 - 9 pages

Document 5 : « La boussole de la résilience. Vers des territoires résilients et soutenables » (extraits) - *Cahiers du Cerema* - octobre 2020 - 6 pages

Document 6 : « La résilience urbaine. Stratégie de résilience de Paris (extraits) » - *Ville de paris* - 2020 - 3 pages

Document 7 : « Après l'urgence post-inondations, Carcassonne Agglo mise sur la résilience » - *Banque des territoires* - septembre 2020 - 2 pages

Document 8 : « Reconstruire la résilience des territoires » - *lesechos.fr* - avril 2020 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.